

La lettre de l'audit interne

Par les Services à l'audit interne
de PricewaterhouseCoopers

Lettre trimestrielle n° 11

Avril 2008

Sommaire

- Actualités
- Publications
- Rendez-vous
- Contacts et liens utiles

Rendez-vous

- Les 5ème et 6ème Rendez-vous du Conseil durable auront lieu en mai et juin 2008 sur les thèmes de la fraude et de l'audit interne dans le secteur public.
- La prochaine réunion mensuelle de l'IFACI sur le thème « Contrôle Interne et Qualité » aura lieu le 27 mai 2008.

Pour tout complément d'information sur ces manifestations, consultez la rubrique événements des sites Internet : www.pwc.fr et www.ifaci.com.

Contacts et liens utiles

Brian Towhill – 01 56 57 11 24
brian.towhill@fr.pwc.com

Jean-Pierre Hottin – 01 56 57 82 63
jean-pierre.hottin@fr.pwc.com

www.pwc.fr/auditinterne
www.cfodirect.pwc.com

Vous avez été nombreux à participer à notre dernier petit déjeuner sur les perspectives et les enjeux de l'audit interne en 2012. Il est apparu à l'issue de cette présentation que l'audit en continu, la gestion des risques, et la fraude constituaient pour vous des thèmes de préoccupation majeurs. Afin de prendre en compte vos remarques, nous avons prévu d'organiser un petit déjeuner sur le thème de la fraude au cours du mois de mai.

Si vous souhaitez obtenir la présentation de notre dernier petit déjeuner ou nous suggérer de nouveaux thèmes pour de prochains événements, n'hésitez pas à nous contacter à l'adresse suivante:
auditinterne@fr.pwc.com.

Actualités

Comité d'Audit

A partir de juin 2008, les comités d'audit seront réglementés par la transposition de la directive 2006/43/CE en droit français, imposant la création d'un comité d'audit pour de nombreuses sociétés.

Selon la directive, chaque entité d'intérêt public (EIP) devrait être dotée d'un comité d'audit. En pratique, il s'agit principalement des sociétés cotées, des établissements de crédit et des entreprises d'assurance.

La responsabilité légale du comité d'audit et le profil de ses membres ne sont pas définis par la directive à l'exception de l'obligation d'avoir au moins un membre indépendant et compétent en matière de comptabilité et/ou d'audit.

Le rôle du comité d'audit sera notamment de :

- Suivre le processus d'élaboration de l'information financière,
- Suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques,
- Suivre le contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés,
- S'assurer de l'indépendance des commissaires aux comptes en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires.

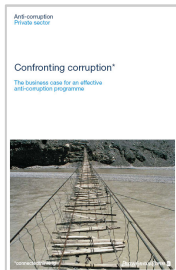
L'impact sur les sociétés est encore difficile à évaluer. A ce jour, aucun projet de loi résultant de la transposition de la directive n'a été diffusé. Même si la directive a défini la mission générale du comité d'audit, il reste à déterminer les modalités d'application en droit français, et notamment à clarifier la mission du comité d'audit au regard du rapport du président sur le contrôle interne, sa responsabilité légale et celle de ses membres.

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations à ce sujet, envoyez-nous vos coordonnées complètes à l'adresse email : auditinterne@fr.pwc.com.

Publications

Confronting corruption :

Pourquoi mettre en place un programme anti-corruption?



Publiée par PwC, l'étude « Confronting Corruption », examine les pratiques existantes au sein des entreprises pour maîtriser le risque de corruption et propose des solutions à mettre en œuvre pour mieux les gérer.

Constatant le rôle croissant du secteur privé dans la lutte anti-corruption, PwC a initié une étude mondiale sur ce sujet et mandaté the Economist Intelligence Unit afin de mener des entretiens auprès de cadres dirigeants et d'experts. Au total, 390 dirigeants de 14 pays différents ont été rencontrés.

L'étude met en exergue le fait que le monde des affaires a conscience de manière de plus en plus aigüe des dangers de la corruption et qu'il existe une réelle volonté de la part des dirigeants de mieux maîtriser ce risque.

Toutefois, il apparaît que les entreprises doivent améliorer la portée et la rigueur de leurs efforts en la matière, et que les politiques et contrôles en place n'ont qu'une contribution limitée à la maîtrise de ce risque, du fait de faiblesses dans leur conception, leur communication ou leur mise en œuvre.

Selon cette étude, un programme efficace de lutte anti-corruption comprend les volets suivants :

- Impulsion managériale : Un tel programme doit être mené et soutenu par le top management de l'organisation, et faire l'objet d'une communication claire et efficace afin d'asseoir sa crédibilité.
- Evaluation des risques : Les facteurs et scénarios de risques à l'échelle des processus clés doivent être identifiés.
- Conception du programme et activités de contrôles : Un programme repose nécessairement sur des contrôles bien conçus, clairement communiqués et effectivement mis en œuvre. L'étude propose une check-list des thèmes typiques à inclure dans le périmètre du programme (par exemple le traitement des cadeaux d'affaire, le processus de due diligence avant acquisition, les procédures d'enquête et de sanction...)
- Pilotage : Le suivi des facteurs de risques et d'indicateurs choisis doit être assuré.
- Réponse et remédiation : Le programme doit instaurer un processus d'initiation, de suivi, de traitement et de documentation des allégations, et garantir une mise en œuvre effective des éventuelles sanctions.

Si vous souhaitez recevoir l'étude « Confronting Corruption », envoyez-nous vos coordonnées complètes à l'adresse email : auditinterne@fr.pwc.com.

IT Governance Global Status Report - 2008

En 2007, PricewaterhouseCoopers a été mandaté par l'ITGI (Information Technology Governance Institute) pour réaliser la troisième étude mondiale sur la gouvernance des systèmes d'information dont les résultats sont présentés dans le « IT Governance Global Status Report – 2008 ». Partie intégrante de la gouvernance d'entreprise, la gouvernance IT regroupe l'ensemble des modes de gestion et de régulation des systèmes d'information mis en place dans une organisation pour atteindre ses objectifs stratégiques et financiers.

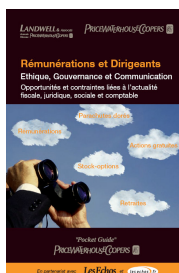
L'objet de l'étude était, au travers d'entretiens menés entre juillet et octobre 2007, d'identifier les priorités des dirigeants en matière de gouvernance IT. Il s'agissait également d'identifier les actions menées et les éventuels besoins en termes d'outils et de services afin d'assurer une gouvernance IT efficace.

Nous vous invitons à consulter le site <http://www.itgi.org/> pour obtenir plus d'informations sur cette étude.

Vous pouvez aussi contacter l'associé responsable de la publication en France, Frédéric Solvet au 01 56 57 53 29.

Rémunérations et dirigeants

Ethique, gouvernance et communication



En un an, rien que 4 lois ! Difficile de ne pas parler d'accélération de mesures visant les rémunérations, les parachutes dorés, les attributions d'actions gratuites, les stock-options, la communication sur les procédures de fixation des rémunérations et les retraites.

Une meilleure gouvernance d'entreprise et plus de transparence dans la communication de celle-ci, sont les principaux objectifs de ces textes.

Comment appréhender au mieux les opportunités et contraintes résultant de cette riche actualité fiscale, juridique, sociale et comptable ?

Ce Pocket Guide y répond en présentant, pour chacune de ces nouveautés :

- Les risques et les enjeux opérationnels,
- Des conseils pour optimiser les décisions de mise en œuvre.

Pour ce faire, il reprend :

- Plusieurs articles PricewaterhouseCoopers publiés dans le Quotidien et sur le site Les Echos, entre le 10 et le 31 janvier 2008,
- Une interview, par PricewaterhouseCoopers, de Daniel LEBÈGUE, président de l'Institut Français des Administrateurs.

Si vous souhaitez recevoir le Pocket Guide « Rémunérations et Dirigeants — Ethique, gouvernance et communication », envoyez-nous vos coordonnées complètes à l'adresse email : auditinterne@fr.pwc.com. Vous pouvez aussi contacter l'associé responsable de la publication Claude Lopater au 01 56 57 10 86.

Vous souhaitez recevoir notre newsletter par mail ?

Envoyez vos coordonnées complètes à l'adresse suivante : auditinterne@fr.pwc.com
Responsable de la publication : Sophie Wadoux | PricewaterhouseCoopers Advisory—Avril 2008